

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative à l'état du trottoir de l'avenue Charles De Tollenaere

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis plusieurs mois maintenant, le trottoir du bas de l'avenue Charles De Tollenaere est en très mauvais état.

La pharmacie, qui est la plus concernée par cet état de fait, vous a déjà envoyé plusieurs e-mails pour vous alerter de la situation, mails ils restent sans réponse.

Les PMR ne peuvent plus accéder à cette pharmacie.

Pourtant, un entretien régulier et une réparation immédiate des trottoirs pourraient sans aucun doute économiser beaucoup d'argent, plutôt que d'attendre que les trottoirs soient dans un état désastreux avant d'en faire la rénovation complète.

Il s'agit d'une mauvaise gestion de la voirie et d'un manque de considération pour les habitants qui vous alertent, alors que vous ne répondez pas à leurs préoccupations, pourtant légitimes.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quand allez-vous fournir une réponse à la pharmacienne ?
- 2) Quand allez-vous réparer ce tronçon de trottoir qui empêche les clients les plus faibles d'aller à la pharmacie ?

Madame l'échevine MÜLLER-HÜBSCH s'est rendue sur place et confirme qu'une réparation sera faite le plus vite possible en concertation avec les services. Les trottoirs ont déjà été refaits devant la pharmacie.